

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 156 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo****Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la stabilisation en République démocratique
du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023
au 30 juin 2024****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2021/22	1 042 728 900
Dépenses de 2021/22	1 018 856 400
Solde inutilisé de 2021/22	23 875 500
Crédits ouverts pour 2022/23	1 030 269 900
Montant estimatif des dépenses de 2022/23 ^a	1 030 269 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2022/23	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	1 078 212 400
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	5 459 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	1 072 753 200

^a Montant estimatif au 31 mars 2023.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 mai 2023).



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports portant sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ([A/77/609](#) et [A/77/745](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en personne et en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 avril 2023. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/77/767](#) et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 dans son rapport paru sous la cote [A/77/802](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Dans sa résolution [75/300](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 042 728 900 dollars (montant net : 1 015 496 200 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 1 018 856 400 dollars (montant net : 992 057 500 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation de 97,7 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 23 872 500 dollars, représente 2,3 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 2021/22 (23 872 500 dollars) résulte de dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (25 324 500 dollars, soit 4,8 %) et du personnel civil (5 024 500 dollars, soit 1,0 %), en partie contrebalancées par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel de maintien de la paix (6 476 500 dollars, soit 2,5 %). On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pendant l'exercice 2021/22 ([A/77/609](#)) un récapitulatif des réaffectations de ressources (7 468 700 dollars, soit 1,4 %) de la catégorie I à la catégorie III. Une analyse détaillée des écarts est présentée à la section IV du rapport du Secrétaire général.

4. Le montant des engagements non réglés de la Mission s'élevait à 155 629 500 au 30 juin 2021 et à 158 272 400 dollars au 30 juin 2022. **Le Comité note que le montant des engagements non réglés a augmenté de 2 642 900 dollars (1,7 %) pour 2021/22, par rapport à 2020/21.** Il formule d'autres observations sur le sujet dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

5. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la perte d'intérêts pour les missions de maintien de la paix s'élevait à 1,6 million de dollars pour 2021/22, les taux d'intérêts à long terme ayant commencé à augmenter au cours de la période considérée. Cette hausse des taux d'intérêts a entraîné une baisse de la valeur marchande d'un certain nombre de titres à plus long terme dans le fonds d'investissement. Une telle baisse de la valeur marchande des titres est enregistrée comme une moins-value latente aux fins de l'établissement des états financiers. Les plus-values et moins-values latentes sont calculées en fonction des prix du marché le dernier jour ouvrable de l'année financière et réparties au prorata entre tous les participants. Pour la MONUSCO, la perte de revenus d'investissement s'élève à 583 200 dollars.

6. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) avait dû emprunter des fonds en juin 2022, ses réserves de liquidités n'étant pas suffisantes pour assurer les dépenses de la Mission. À la fin du mois de juin 2022, la MINUSS avait emprunté 40,0 millions de dollars à la MONUSCO. Dans sa résolution 76/272 du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à gérer la trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours en tant que réserve en commun pour une nouvelle période de cinq ans. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité consultatif (A/76/7/Add.29), et notamment les propositions relatives à l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix comme mécanisme de liquidités de premier choix, à hauteur de 110 millions de dollars au maximum, tout en conservant 40 millions de dollars en réserve pour soutenir de nouvelles missions et développer des missions existantes. En juillet 2022, les 40,0 millions de dollars empruntés par la MINUSS ont été transférés de la MONUSCO au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

7. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que, pour ce qui concerne les dépenses liées aux voyages officiels, 93 % des demandes de prime de réinstallation présentées par les membres du personnel qui se trouvaient à Goma lors de l'éruption volcanique avaient été traitées et payées au cours de l'exercice 2020/21. Les 7 % restants ont été traités en 2021/22, car ces demandes nécessitaient des vérifications plus approfondies. Ces demandes concernaient des membres du personnel recrutés sur le plan national qui devaient rester sur place pour accomplir des tâches essentielles et dont les personnes à charge ont été réinstallées. Avant d'effectuer ces règlements, la Mission a dû obtenir des explications supplémentaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies quant au versement de la prime pour les personnes à charge et vérifier quelles étaient les personnes reconnues comme étant à charge auprès de la Section des ressources humaines de la Mission. L'exercice avait été clôturé lorsque la liste des personnes à charge a été achevée, une fois les explications reçues du Siège ; ces dépenses ont donc été comptabilisées sur l'exercice 2021/22.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

8. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, le Comité consultatif était saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022, dans lequel le Comité des commissaires aux comptes a pris note de l'évolution des dépenses, de la situation de trésorerie et des risques financiers connexes de la Mission (A/77/5 (Vol. II), chap. II, par. 32, 98, 135, 138, 150, 153, 177 et 335, et chap. IV, par. 35, 41, 61, 139 et 220). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, le montant total était de 875 782 300 dollars. À la fin de l'exercice, il devrait s'établir à 1 030 269 900 dollars, et celui du solde devrait s'établir à 0 dollars, soit 0,0 % du crédit ouvert.

10. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2022, toutes les demandes de remboursement au titre des contingents présentées jusqu'en septembre 2022 avaient

donné lieu à un règlement, le solde restant dû s'établissant à 57 796 000 dollars. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2022, le montant restant dû s'établissant à 37 718 500 dollars au 31 décembre 2022. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2022, 340 demandes d'indemnité avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 9 289 400 dollars depuis la création de la Mission et 28 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 27 février 2023, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUSCO depuis sa création s'établissait à 24 785 120 700 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 24 143 648 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 641 472 700 dollars. Le Comité a aussi appris qu'au 27 février 2023, le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 126 732 000 dollars, ce qui était insuffisant pour constituer une réserve de fonctionnement permettant de couvrir trois mois de dépenses (164 214 900 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MONUSCO dans sa résolution [1925 \(2010\)](#) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 20 décembre 2023 par sa résolution [2666 \(2022\)](#). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour 2023/24 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/745](#)).

B. Ressources nécessaires

13. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 est de 1 078 212 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 47 942 500 dollars (4,7 %) par rapport au montant de 1 030 269 900 dollars approuvé pour l'exercice 2022/23 (voir tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2021/22)	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	522 261,7	496 937,2	510 727,8	490 100,0	538 643,3	27 915,5	5,5
Personnel civil	265 262,5	260 238,0	268 766,8	187 725,6	258 229,4	(10 537,4)	(3,9)
Dépenses opérationnelles	255 204,7	261 681,2	250 775,3	197 956,7	281 339,7	30 564,4	12,2
Total brut	1 042 728,9	1 018 856,4	1 030 269,9	875 782,3	1 078 212,4	47 942,5	4,7

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/77/745) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

14. L'augmentation du montant total des ressources nécessaires tient essentiellement à la hausse des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police et des dépenses opérationnelles, qui est partiellement compensée par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel civil. On trouvera des renseignements sur la variation entre les crédits ouverts pour 2022/23 et le montant des crédits demandés pour 2023/24 à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2022/23 ^a	Effectif réel au 30 juin 2022	Effectif autorisé pour 2022/23 ^a	Effectif réel au 31 mars 2023	Effectif autorisé ^a et proposé pour 2023/24	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Observateurs militaires	660	492	660	497	660	—
Membres des contingents	13 640/13 140 ^b	12 835	13 140/13 500 ^c	12 465	13 500	360
Police des Nations Unies	591	438	591	355	591	—
Membres d'unités de police constituées	1 410	1 228	1 410	1 222	1 410	—

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b L'effectif autorisé a été revu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2612 (2021) du 20 décembre 2021.

^c L'effectif autorisé a été revu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2666 (2022) du 20 décembre 2022.

15. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation de 27 915 500 dollars (5,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. L'augmentation proposée est principalement due : a) à une augmentation du coût quotidien des rations (8,17 dollars par personne et par jour en 2023/24 contre 5,62 dollars en 2022/23) ; b) à l'application, au cours de l'exercice 2023/24, d'un taux de remboursement plus élevé (1 448 dollars par personne et par mois, contre 1 428 dollars précédemment) et du remboursement d'un montant de 4,9 dollars par personne et par mois, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276, pour les coûts liés au dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) devant être effectué obligatoirement avant le déploiement ; c) au coût des emplacements, des rations, du matériel appartenant aux contingents comme suite au déploiement de 180 membres d'unités de police constituées supplémentaires à l'appui des 5 unités existantes, soit

45 personnes déployées à Goma, 45 à Bunia, 50 à Beni et 40 à Bukavu ([A/77/745](#), par. 173 à 179).

Coefficient délais de déploiement

16. On trouvera dans le tableau ci-après les coefficients délais de déploiement des militaires et du personnel de police constatés pendant les exercices 2021/22 et 2022/23 et ceux qui sont proposés pour 2023/24. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'aucun retard n'est prévu quant au déploiement mensuel de contingents militaires et d'unités de police constituées, et que les coefficients délais de déploiement proposés de 4,7 % et de 0,0 % respectivement sont appliqués. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

Coefficient délais de déploiement

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient effectif en 2021/22</i>	<i>Coefficient approuvé pour 2022/23</i>	<i>Coefficient effectif au 31 décembre 2022</i>	<i>Coefficient effectif moyen au 31 décembre 2022</i>	<i>Coefficient effectif au 31 mars 2022</i>	<i>Coefficient effectif moyen au 31 mars 2023</i>	<i>Coefficient proposé pour 2023/24</i>
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	25,0	23,0	25,6	25,0	24,7	25,0	23,0
Membres des contingents	6,5	2,1	9,8	4,1	5,1	5,9	4,7
Police des Nations Unies	30,3	26,4	37,6	30,6	39,9	34,7	30,6
Unités de police constituées	12,7	12,8	13,3	12,8	13,3	13,0	0,0

17. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif déployé au 30 juin 2022</i>	<i>Effectif approuvé pour 2022/23</i>	<i>Effectif déployé au 31 mars 2023</i>	<i>Effectif proposé pour 2023/24</i>	<i>Variation</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6) = (5) – (3)</i>
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	697	622	687	607	670	(17)
Administrateurs recrutés sur le plan national	193	179	190	172	200	10
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 460	1 368	1 407	1 323	1 408	1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)						
Personnel recruté sur le plan international	4	3	5	3	5	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	7	10	7	11	1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	46	45	46	44	46	–
Volontaires des Nations Unies						
Recrutement sur le plan international	313	297	307	290	292	(15)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif déployé au 30 juin 2022</i>	<i>Effectif approuvé pour 2022/23</i>	<i>Effectif déployé au 31 mars 2023</i>	<i>Effectif proposé pour 2023/24</i>	<i>Variation</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)
Recrutement sur le plan national	14	14	15	15	32	17
Personnel fourni par des gouvernements	90	51	90	43	90	–
Total	2 827	2 586	2 757	2 504	2 754	(3)

18. Le montant des prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice 2022/23 fait apparaître une diminution de 10 537 400 dollars (3,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. La réduction tient principalement à la diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (8 277 300 dollars) en raison de l'application d'un taux retenu pour les dépenses communes de personnel inférieur (84,1 % contre 91,3 % dans le budget approuvé pour 2022/23), compte tenu des tendances observées en matière de dépenses, et au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (934 400 dollars), la Mission n'ayant plus à assumer sa part des coûts liés au personnel chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement. (A/77/745, par. 180 à 185).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

19. En ce qui concerne le personnel civil, le Secrétaire général propose, pour 2023/24, un effectif total de 2 754 postes et emplois de temporaire, compte tenu de : a) la création d'une section de la réforme du secteur de la sécurité dont l'effectif compterait la création de trois nouveaux postes [1 conseiller(ère) principal(e) pour la réforme du secteur de la sécurité (D-1), 1 spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), 1 spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-3)], 1 poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 2 postes de spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national) et le transfert d'un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) de la Division des affaires politiques (voir A/77/745, par. 113 à 122) ; b) la création d'un emploi de juriste (P-3) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] au Bureau des affaires juridiques (ibid., par. 69) ; c) la création d'un poste de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général (ibid., par. 68) ; d) la transformation de 12 postes de la catégorie des administrateurs (dont 1 poste financé au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire) et de 21 emplois de temporaires (5 emplois du Service mobile et 16 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en emplois de temporaires recrutés sur le plan national ; e) la suppression de 11 postes et emplois de temporaires dont 4 postes [1 poste de coordonnateur(trice) (P-4) dans la Section de l'appui à la stabilisation, 1 poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3), 1 poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3), 1 poste de spécialiste des affaires civiles (P-3)], 1 poste de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 4 emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national (1 emploi d'assistant(e) d'équipe dans la Section de la gestion centralisée des stocks, 1 emploi d'assistant(e) (gestion des programmes) dans la Section de l'appui à la justice et 2 emplois d'agent(e) de sécurité sur le terrain) et 1 emploi de spécialiste des affaires

civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

20. S'étant renseigné sur la proposition de création d'une section de la réforme du secteur de la sécurité, le Comité a été informé que dans sa résolution 2666 (2022), le Conseil de sécurité a fait de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité une tâche prioritaire de la Mission et insisté sur le fait que celle-ci devait offrir ses bons offices et des conseils stratégiques et techniques au Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'enjoignant en outre à jouer un rôle moteur dans la coordination de l'appui fourni par les partenaires internationaux et bilatéraux et les organismes des Nations Unies. **Le Comité consultatif est favorable à la proposition de création d'une section de la réforme du secteur de la sécurité, mais note toutefois que la réforme du secteur de la sécurité fait partie du mandat de la MONUSCO. Il attend avec intérêt d'obtenir, dans les prochains projets de budget, des renseignements actualisés sur la façon dont la Mission peut utiliser les capacités existantes pour exécuter ce mandat.**

21. S'étant renseigné sur la proposition de création d'un poste de juriste (P-3) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), le Comité consultatif a été informé qu'au premier trimestre de 2021, le prestataire d'assurance maladie de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo avait détecté un nombre important de cas présumés de fraude à l'assurance maladie, impliquant jusqu'à 188 membres du personnel de la MONUSCO. Afin d'aider la Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans leurs enquêtes, il est proposé de créer un emploi de juriste (P-3) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] basé à Nairobi. Le Contrôleur de l'ONU a approuvé la création de cet emploi de temporaire, pourvu depuis septembre 2021 et financé au moyen des ressources approuvées, mesure exceptionnelle prise aux fins de l'enquête. La nécessité de maintenir cet emploi repose sur le fait que les travaux liés à ces dossiers de fraude se poursuivront en 2023/24. Le BSCI a confirmé que 100 dossiers concernant des membres du personnel de la MONUSCO étaient en attente de renvoi au Bureau des ressources humaines. **Le Comité consultatif demande instamment à la Mission et aux départements concernés du Siège de l'Organisation des Nations Unies de donner la priorité aux ressources existantes pour traiter les dossiers de fraude en attente de traitement. Il compte que des informations actualisées sur le nombre de dossiers en attente et sur les mesures financières prises seront communiquées dans le prochain rapport relatif au budget.**

22. Ayant demandé des précisions sur la proposition de création d'un emploi de temporaire de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), le Comité consultatif a été informé que 670 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient demandé un appui et une assistance et que 143 enfants nés de l'exploitation et d'atteintes sexuelles bénéficiaient actuellement d'une aide en République démocratique du Congo. Il est proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste des droits des victimes, qui sera pourvu par un(e) Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international pour prêter main forte au (à la) spécialiste hors classe des droits des victimes et faire en sorte que toutes les victimes reçoivent l'assistance voulue tout au long de l'année et des informations en temps utile. **Le Comité compte que la Mission cherchera à resserrer la collaboration pour tirer parti des ressources internes disponibles, notamment de celles des bureaux du commandant de la force et du (de la) chef de la police civile, de la Section déontologie et discipline, de la Section de la protection de l'enfance, de la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes, de la Section des affaires civiles, de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne, de l'équipe de pays des**

Nations Unies et du bureau des droits des victimes, l'objectif étant de répondre aux besoins des victimes de manière plus efficace et plus globale (voir aussi A/77/831, par. 10). Il recommande donc de ne pas créer l'emploi de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

23. À sa demande de précisions sur la proposition de transformation de 33 postes et emplois (transformation de 12 postes de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international en postes de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, transformation de 5 emplois de temporaire d'agent(e) du Service mobile en emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et transformation de 16 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national), il a été répondu au Comité consultatif que ces mesures étaient conformes au plan de transition conjoint et à la stratégie de la Mission en matière de transformation des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national. Il est donc proposé de transformer les 33 postes et emplois de façon à les soumettre à un recrutement national, afin de renforcer les capacités du personnel national. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation mis en place par le Gouvernement de la République démocratique du Congo devrait être pleinement opérationnel en 2023. La section de désarmement et de démobilisation de la Mission devrait appuyer pleinement la planification et l'exécution d'activités dans ces domaines, dont des projets de réinsertion au moyen de programmes de lutte contre la violence de proximité. Le Comité espère que des informations actualisées sur la coopération et le renforcement des capacités nationales aux fins des activités de désarmement et de démobilisation seront communiquées dans les prochains rapports. **Le Comité consultatif se félicite de la transformation de postes et d'emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, et réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales, en particulier dans la perspective de la transition et de la réduction des effectifs de la Mission. Il compte que la MONUSCO ne ménagera aucun effort pour explorer les possibilités de recourir à du personnel recruté sur le plan national, y compris des Volontaires des Nations Unies, pour l'exécution de ses activités. Il espère que des informations actualisées relatives aux activités menées et aux progrès réalisés en matière de transformation des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir A/75/822/Add.6, par. 47, et A/74/737/Add.12, par. 15).**

24. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a fourni des orientations générales pour améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance appliqués dans les projets de budget pour l'exercice 2023/24, et faire en sorte que ces taux soient fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2021/22 et 2022/23, ainsi que de ceux retenus pour 2023/24.

Taux de vacance

(Pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2021/22	Taux effectif 2021/22	Taux budgétisé 2022/23	Taux effectif au 31 décembre 2022	Taux effectif moyen de janvier à décembre 2022	Taux effectif au 31 mars 2023	Taux effectif moyen au 31 mars 2023	Taux proposé pour 2023/24 ^a
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	11,5	11,9	11,5	11,5	11,7	11,6	11,4	11,5
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs recrutés sur le plan national	10,6	7,3	6,0	9,5	8,3	9,5	8,9	8,3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,6	5,7	4,6	6,9	6,4	6,0	6,3	6,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)								
Personnel recruté sur le plan international	16,7	25,0	16,7	20,0	40,0	40,0	40,0	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,0	30,0	25,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	0,7	2,2	0,7	6,5	2,2	4,3	4,3	2,2
Volontaires des Nations Unies								
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	2,7	6,4	5,0	7,2	6,1	5,5	6,5	6,1
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	9,1	21,4	9,1	0,0	13,3	0,0	6,7	0,0
Personnel fourni par des gouvernements	38,9	38,9	38,9	43,3	43,3	52,2	46,7	35,6

^a Les taux de vacance ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, et du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022 (A/77/745, par. 141).

25. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les taux de vacance plus élevés appliqués au personnel recruté sur le plan national sont conformes aux directives générales communiquées par la Division des finances des missions afin d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance appliqués dans les budgets proposés pour 2023/24 et de faire en sorte que ceux-ci reposent, dans la mesure du possible, sur des données réelles. Les taux de vacance proposés dans les directives générales ont été calculés à partir du taux de vacance moyen actuel sur 12 mois, enregistré entre janvier et décembre 2022, et du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022. Le Comité note que le taux de vacance proposé pour le personnel recruté sur le plan international, y compris au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et du personnel fourni par des gouvernements, diffère de la moyenne constatée au cours des 12 derniers mois. Le Comité note aussi que les taux proposés diffèrent légèrement des taux de vacance de postes moyens effectivement constatés pendant l'exercice en cours, au 31 mars 2023, pour les administrateurs recrutés sur le plan national, le personnel recruté sur le plan international financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan

national et le personnel fourni par des gouvernements. **Le Comité consultatif rappelle que des directives générales ont été communiquées pour améliorer les taux de vacance et estime que les taux de vacance proposés devraient être basés sur les taux réels (voir aussi A/75/822/Add.5, par. 20, et A/74/737/Add.1, par. 16). Le Comité considère qu'il convient de fournir des informations actualisées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport et d'apporter systématiquement des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et d'autres documents connexes, y compris des prévisions réalistes concernant les recrutements et les vacances de poste potentielles, dans toute la mesure du possible.** Le Comité consultatif revient sur les taux de vacance de postes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes vacants

26. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, 206 postes étaient vacants, dont 14 depuis deux ans ou plus (2 postes d'agent(e) du Service mobile, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 9 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Les 14 postes se trouvaient à différents stades de recrutement et il n'a pas été proposé de supprimer l'un d'entre eux. En outre, 26 membres du personnel recevaient des indemnités de fonctions au-delà du 31 mars 2023. Ayant posé la question, le Comité a été informé qu'en ce qui concerne les recrutements à partir de listes d'aptitude, les responsables des postes à pourvoir ne sont souvent pas certains que les candidats figurant sur la liste répondront à leurs besoins particuliers et préfèrent opter pour des avis de vacances créés spécialement pour les postes vacants. De plus, certaines listes sont obsolètes et les candidats peuvent avoir été promus ou ne plus être intéressés par les postes aux niveaux pour lesquels ils avaient postulé. En outre, certains postes sont peu ou mal représentés dans les listes de candidats et peu occupés par des femmes. Compte tenu de l'évolution de la dynamique de la Mission, il arrive que des compétences différentes, que l'on ne trouve pas nécessairement parmi les candidats inscrits sur la liste, soient nécessaires. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

Volontaires des Nations Unies

27. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le recours aux Volontaires des Nations Unies dans les entités du Secrétariat est fondé sur le mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le programme des Volontaires des Nations Unies, daté du 11 septembre 2018. Les Volontaires des Nations Unies fournissent un appui opérationnel et technique aux entités dans divers domaines, notamment les droits humains, les processus électoraux, le développement local, l'informatique et les communications, l'administration et la logistique, la santé et l'aide humanitaire, et remplissent des fonctions spécialisées pour lesquelles les compétences et l'expertise requises ne sont pas disponibles dans l'Organisation. Il existe cinq catégories différentes de Volontaires des Nations Unies : expert des Nations Unies, spécialiste des Nations Unies, Jeune Volontaire des Nations Unies, Volontaire des Nations Unies auprès des populations locales et Volontaires des Nations Unies en ligne. Les Volontaires des Nations Unies (à l'exception des Volontaires en ligne) remplissent leur mission dans le cadre de contrats conclus par le programme des Volontaires des Nations Unies, lesdits contrats étant régis par les conditions de service uniformisées pour les Volontaires des Nations Unies. Les Volontaires des Nations Unies ne peuvent être utilisés pour des postes permanents impliquant des fonctions administratives et financières importantes nécessitant une délégation de pouvoirs et une approbation ou une certification des fonctions ou la

supervision du personnel. Ils ne peuvent se substituer au personnel ou être recrutés pour pourvoir des postes autorisés afin d'exécuter des activités et programmes prescrits ou pour des raisons financières. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une liste par site de tous les postes de Volontaires des Nations Unies financés par les opérations de paix et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

28. Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 22, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2021/22)	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	625,8	250,2	584,8	452,5	608,1	23,3	4,0
Voyages officiels	4 090,5	4 385,7	4 558,3	2 965,5	4 897,2	338,9	7,4
Installations et infrastructures	43 185,1	57 661,2	45 609,7	48 246,5	56 753,1	11 143,4	24,4
Transports terrestres	9 391,9	17 407,3	10 579,9	11 091,0	9 234,4	(1 345,5)	(12,7)
Opérations aériennes	108 221,5	95 745,6	99 676,1	57 314,1	118 841,6	19 165,5	19,2
Opérations maritimes ou fluviales	701,5	1 264,0	690,0	986,7	910,0	220,0	31,9
Communications et informatique	40 593,1	40 533,2	39 824,6	35 614,3	41 248,9	1 424,3	3,6
Santé	2 308,8	2 208,1	2 237,4	1 161,8	1 973,5	(263,9)	(11,8)
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	44 586,5	40 845,9	45 764,5	39 290,9	45 622,9	(141,6)	(0,3)
Projets à effet rapide	1 500,0	1 380,0	1 250,0	833,4	1 250,0	—	—
Total	255 204,7	261 681,2	250 775,3	197 956,7	281 339,7	30 564,4	12,2

29. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation nette de 30 564 400 dollars (12,2 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2022/23. L'augmentation nette proposée pour 2023/24 s'explique par une diminution des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers, des transports terrestres et de la santé, qui est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour tous les autres objets de dépenses (voir également [A/77/745](#), sect. II et III).

30. Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :

a) *Consultants et services de consultants.* Des crédits de 608 100 dollars sont demandés pour 2023/24, alors que le montant des dépenses s'élevait à 250 200 dollars en 2021/22 et à 452 500 dollars au 31 mars 2023. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2021/22, et du taux d'exécution pendant la période de réduction des effectifs et de transition de la MONUSCO, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (91 200 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et des services de consultants ;**

b) *Carburants et lubrifiants.* Le Comité consultatif note, d'après le complément d'information qu'il a reçu, qu'un montant total de 35 911 265 dollars est inscrit dans le projet de budget au titre de trois catégories de dépenses, ce qui représente une augmentation de 8 476 365 dollars, laquelle tient principalement à la hausse des prix moyens par rapport aux prix retenus dans le budget approuvé pour 2022/23, à savoir : i) 1,236 dollar, contre 0,860 dollar, le litre de carburant pour moteur diesel au titre des installations et infrastructures, et 1,165 dollar contre 0,838 dollar le litre de kérosène ; ii) 1,236 dollar, contre 0,860 dollar, le litre de carburant diesel pour véhicules au titre des transports terrestres ; iii) 1,139 dollar, contre 0,830 dollar, le litre de carburant aviation au titre des opérations aériennes. Le Comité constate aussi, en ce qui concerne les trois catégories de dépenses, que les augmentations des dépenses prévues pour 2023/24 sont les suivantes : i) le montant de 11 342 651 dollars demandé au titre des installations et infrastructures représente une augmentation de 2 821 901 dollars (33,1 %) par rapport à 2022/23 (210 120 litres de moins) ; ii) le montant de 5 642 149 dollars demandé au titre des transports terrestres représente une augmentation de 1 499 900 dollars (36,2 %) par rapport à 2022/23 (même quantité) ; iii) le montant de 18 926 465 dollars demandé au titre des opérations aériennes représente une augmentation de 4 154 564 dollars (28,1 %) par rapport à 2022/23 (même quantité). Le Comité revient sur l'incidence des tarifs du carburant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)) ;

c) *Installations et infrastructures.* Le montant des ressources demandées pour 2023/24 s'élève à 56 753 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 143 400 dollars (24,4 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2022/23 (45 609 700 dollars). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que l'augmentation des dépenses prévues au titres des installations et infrastructures tient principalement aux facteurs suivants : i) l'inclusion d'une provision pour le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre des munitions utilisées par leurs contingents et unités lors d'exercices militaires et policiers effectués en République démocratique du Congo (1 620 000 dollars) ; ii) l'acquisition et l'installation de 570 caméras de sécurité visant à protéger le personnel et les locaux de la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo, les conditions de sécurité étant de plus en plus instables (3 733 500 dollars) ; iii) un prix moyen du carburant plus élevé pour le diesel et le kérosène en 2023/24 (2 821 900 dollars). **Compte tenu de la réduction des effectifs et de la transition en cours à la MONUSCO, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être envisagés et recommande une réduction de 5 % (2 270 500 dollars) du montant proposé de 45 410 400 dollars au titre des installations et de l'infrastructure (à l'exclusion du montant proposé de 11 342 700 dollars au titre des carburants et lubrifiants) ;**

d) *Communications et informatique.* Des crédits de 41 248 900 dollars sont demandés pour 2023/24, alors que le montant des dépenses s'élevait à 40 533 200 dollars en 2021/22 et à 35 614 300 dollars au 31 mars 2023. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits au cours de l'exercice considéré et de la nécessité de mettre au jour de nouveaux gains d'efficacité, le Comité consultatif recommande de réduire de 20 % (226 200 dollars) l'augmentation des dépenses proposée au titre**

des communications et de l'informatique (à l'exception des ressources demandées au titre des services d'information et de publication) ;

e) *Opérations aériennes.* Le montant des ressources demandées pour 2023/24 s'élève à 118 841 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 19 165 500 dollars (19,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2022/23 (99 676 100 dollars). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation des besoins est due à : i) des coûts fixes plus élevés pour les hélicoptères utilitaires civils (12 269 700 dollars) et les avions, compte tenu des prix du marché (443 100 dollars) ; ii) un prix moyen du carburéacteur plus élevé en 2023/24 (4 188 000 dollars) ; iii) l'établissement d'un nouveau contrat en matière de services de manutention aéroportuaire (2 013 200 dollars). Ayant posé la question, le Comité a été informé qu'avant 2020/21, la MONUSCO avait assuré des services de manutention aéroportuaire en associant des unités militaires d'appui aux opérations aériennes, des contrats commerciaux et du personnel interne. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission a décidé de rapatrier les unités militaires d'appui aux opérations aériennes et choisi de couvrir les services fournis par les unités de manière fragmentée via différents contrats commerciaux. Afin de rationaliser les services, la Mission a lancé un appel d'offres visant à passer un contrat unique couvrant tous les services de manutention aéroportuaire, ce qui a abouti à un nouveau contrat entraînant une augmentation nette de 1,3 million de dollars. Le Comité examine la question des opérations aériennes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)) ;

f) *Systèmes de drones aériens.* Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2021/22, le fournisseur de systèmes de drones aériens avait fourni les services en respectant les exigences du contrat commercial signé. D'un point de vue opérationnel, des limitations techniques variées ont affecté le système de drones aériens (problèmes techniques liés à l'appareil, indisponibilité de l'équipage (c'est-à-dire du pilote), problèmes de diffusion en continu, accident au décollage et écrasement dû à des problèmes de moteur), ainsi que des défis opérationnels, dont des conditions météorologiques fréquemment mauvaises au-dessus de la zone d'opérations. Lorsque ces limitations et problèmes ont affecté le statut de pleine capacité opérationnelle, les pénalités financières correspondantes ont été appliquées conformément au contrat. Le contrat actuel stipule que les pénalités financières sont soumises à deux conditions :

- Perte de la pleine capacité opérationnelle. La part des charges annuelles de base que le fournisseur est en droit de facturer et de se faire payer pour chaque jour de défaillance est réduite de 50 %.
- Non-respect du seuil de fiabilité annuel de 95 %. L'Organisation des Nations Unies a droit à un crédit de compensation proportionnel sur les charges annuelles de base et les charges annuelles supplémentaires, à verser pour chaque année contractuelle au cours de laquelle le seuil de fiabilité n'a pas été atteint.

Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le contrat actuel avec le fournisseur expirait en janvier 2024 et que la procédure d'appel d'offres pour un nouveau contrat avait été lancée. Une analyse des activités actuelles et futures de la Mission ayant été menée, les besoins recensés en matière de systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont en cours d'ajustement. Le Secrétariat conduit des appels d'offres pour les achats de drones aériens et a acquis une expérience importante dans ce domaine, à l'appui de la MONUSCO, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) (où un appel d'offres est en cours) au cours des 10 dernières années. Pour garantir une performance

satisfaisante des systèmes, le Secrétariat a instauré un mécanisme contractuel qui traduit directement la performance et la conformité du système en impact financier. Ce mécanisme prend en compte les points suivants : i) la disponibilité du système par rapport à la demande, ii) le besoin en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, pour lequel des indicateurs clés de performance ont été mis en place afin d'évaluer la part relative à l'analyse du renseignement, iii) la conformité du système par rapport aux obligations contractuelles et iv) les dommages-intérêts fixés à l'avance. Voici quelques exemples d'enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens :

- Exiger un ensemble précis de règles et de règlements dans les domaines du cadre réglementaire, sur la base des normes et des meilleures pratiques de l'aviation internationale
- Adapter la formation en fonction des besoins propres au personnel des différents domaines de gestion et des processus de gouvernance
- Adapter les systèmes de sécurité et d'assurance-qualité et diversifier les attributions en fonction de la participation de différentes entités dans la gestion, la gouvernance et l'exploitation des systèmes de drones aériens.

On peut lire dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 que, pendant l'exercice 2021/22, la Mission a souffert de l'indisponibilité des systèmes de drones aériens, faute d'une capacité opérationnelle complète, et en raison de retards dans la mise en route du contrat d'un nouveau fournisseur de services ([A/77/609](#), par. 82). Le Comité consultatif prend note des informations complémentaires communiquées sur le déploiement de systèmes de drones aériens à la MONUSCO, où le montant proposé pour 2023/24 s'élève à 11 369 700 dollars, afin de continuer à utiliser trois systèmes commerciaux de l'exercice en cours. Les dépenses prévues pour l'exercice 2022/23 s'élèvent à 11 089 900 dollars et l'augmentation de 279 800 dollars (2,5 %) pour l'exercice 2023/24 est due aux coûts de démobilisation et de mobilisation liés à un nouveau contrat pour le système de drones aériens. Les dépenses ordinaires pour 2022/23 s'élevaient à 9 790 269 dollars au mois de mars 2023. **Le Comité consultatif rappelle les préoccupations qu'il avait exprimées au sujet de la gestion des systèmes de drones dans la Mission (voir [A/76/760/Add.4](#), par. 32, et [A/75/822/Add.6](#), par. 35) et compte que des informations complémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et qu'une mise à jour des efforts déployés pour résoudre ces problèmes figurera dans le prochain rapport budgétaire. Compte tenu des expériences susmentionnées concernant la mise en œuvre des systèmes de drones aériens, le Comité recommande de réduire de 5 % (568 500 dollars) le montant proposé pour les systèmes de drones aériens au titre des opérations aériennes.** Il revient sur les systèmes de drones aériens dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)) ;

g) *Fournitures, services et matériel divers.* Des crédits de 45 622 900 dollars sont demandés pour 2023/24, alors que le montant des dépenses s'élevait à 40 845 900 dollars en 2021/22 et à 39 290 900 dollars au 31 mars 2023. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2021/22 et 2022/23, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers soit réduit de 5 % (2 281 100 dollars).**

31. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 27 et 29, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Transition de la Mission

32. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait fermé ses bureaux dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central en juin 2021 et dans la province du Tanganyika en juin 2022. Des plans de transition provinciaux sont actuellement élaborés pour l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et les conditions minimales à remplir pour ces provinces sont examinées dans le cadre d'un dialogue continu entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les gouvernements provinciaux. Comme suite aux démonstrations d'hostilité à l'égard de la MONUSCO, qui ont atteint leur paroxysme en juillet 2022, le Président de la République démocratique du Congo a publié le 1^{er} août 2022 un communiqué informant de l'intention du Gouvernement de revoir le plan de transition conjoint. Les consultations organisées entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les Nations Unies sur la révision du plan de transition conjoint ont repris en février 2023 à la suite de dialogues politiques et se poursuivent.

33. Ayant demandé des précisions sur les pratiques de cession des actifs, le Comité consultatif a été informé que le nombre d'actifs et d'éléments d'équipement détenus à Kalemie au début du retrait du bureau s'élevait à 1 604. Les articles en bon état nécessaires à la poursuite du mandat de la Mission ont été transférés vers d'autres sites tels qu'Uvira, Bukavu, Beni, Bunia et Goma. Les articles en bon état mais considérés comme excédentaires ont été comptabilisés en pertes et cédés aux entités, fonds et programmes des Nations Unies à leur juste valeur marchande ou à leur valeur nominale, dans le respect de la réglementation et des règles des Nations Unies applicables. D'autres actifs ont été comptabilisés en pertes et vendus lors d'une vente aux enchères publique. La plupart des actifs, bien qu'utilisables, avaient dépassé leur durée de vie utile et leur transfert vers d'autres sites de la Mission n'aurait pas été rentable. Ils ont donc été comptabilisés en pertes et cédés à des organismes publics. Certains actifs ont été mis de côté pour être utilisés par le personnel restant à Kalemie. Au total, la capacité résiduelle à Kalemie a conservé 271 actifs. **Compte tenu des enseignements tirés des récentes fermetures de missions de maintien de la paix en Haïti et au Soudan, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie la Mission de fournir un plan de cession des actifs exhaustif, ainsi que des mesures d'atténuation de la perte d'actifs et des demandes de dons anticipées dans le cadre du prochain projet de budget.**

Appui aux élections

34. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité avait autorisé la MONUSCO à fournir une assistance au processus électoral de 2023 dans les trois régions où la MONUSCO se trouvait encore. Il s'agirait d'un appui logistique limité, sans préjudice de la capacité de la MONUSCO d'accomplir ses tâches prioritaires, selon qu'il conviendrait et en coordination avec les autorités congolaises, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs régionaux et internationaux, afin de faciliter le déroulement pacifique du cycle électoral, en particulier en engageant un dialogue avec la Commission électorale nationale indépendante. La MONUSCO apporte, dans les limites des ressources existantes, un appui logistique à l'inscription sur les listes électorales comme suite à la demande officielle du Gouvernement reçue le 20 décembre 2022, dont : a) un appui logistique à la Commission électorale nationale indépendante en transportant par avion 50 tonnes de matériel électoral de Goma à Bunia et Beni ; b) le transport, par voie terrestre et aérienne, de 73 tonnes supplémentaires de matériel de Bunia et Bukavu vers des sites électoraux de l'Ituri et du Sud-Kivu. Toutefois, au moment où le projet de budget a été élaboré, les modalités détaillées n'avaient pas encore été

communiquées ou confirmées, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

Projets à effet rapide

35. On trouvera aux paragraphes 169 à 171 du projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 des informations sur les projets à effet rapide. Le montant demandé (1 250 000 dollars) ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23. Au 31 mars 2023, le montant total des dépenses enregistrées pour 2022/23 s'élevait à 833 400 dollars, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 1 250 000 dollars. Le montant alloué pour 2021/22 était de 1 500 000 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 1 380 000 dollars au total. **Le Comité consultatif note la sous-utilisation récurrente des crédits ouverts au titre des projets à effet rapide et encourage la Mission à utiliser pleinement ses ressources pour l'exécution de ces projets. Il estime que la Mission devrait utiliser les projets à effet rapide pour instaurer un climat de confiance et de coopération avec les populations locales. La Mission devrait chercher à tirer parti de ces activités dans le cadre de la stratégie de communication actuellement menée pour lutter contre les campagnes de désinformation dont elle fait l'objet (voir par. 36 et 37 ci-dessous).** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les projets à effet rapide dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Stratégie de communication

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des deux dernières années, la MONUSCO a renforcé les moyens dont elle dispose pour faire face aux répercussions négatives des campagnes de désinformation sur sa capacité de mener à bien son mandat. Au nombre des mesures prises figurent l'embauche d'un(e) spécialiste de la communication de crise, d'un(e) spécialiste du numérique et de 10 consultants en médias numériques. Une salle de crise interne, réunissant toutes les composantes de la Mission, a été créée pour assurer un suivi, une analyse et une production de contenu efficaces afin de contrer les effets des campagnes de désinformation nuisibles, notamment celles qui cherchent à compromettre la réputation de la Mission. De plus, la MONUSCO continue d'étendre son empreinte numérique en s'appuyant sur la voix de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour représenter la Mission. En outre, la Mission renforce et crée des partenariats efficaces avec des organisations non gouvernementales spécialisées aux fins du suivi et de l'analyse, ainsi qu'avec des journalistes internationaux et locaux. La communication via Radio Okapi, les réseaux sociaux et l'information des populations est essentielle pour lutter contre les discours de haine et promouvoir la cohésion sociale. Forte de 24 millions d'auditeurs en moyenne, Radio Okapi, par sa couverture nationale et ses différentes éditions en français et dans les quatre langues nationales, constitue un outil important pour lutter contre la désinformation et les discours haineux. D'autres mesures d'atténuation sont prévues :

- a) L'émission spéciale de Radio Okapi sur les discours de haine, qui a débuté en février 2023, en partenariat avec une organisation non gouvernementale spécialisée dans l'utilisation de la culture pour améliorer la qualité des contenus ; elle s'intitule « C'est le ton qui fait la panique » ;

b) Le recrutement par Radio Okapi d'un(e) animateur(trice) de communauté en ligne chargé(e) de surveiller et de dissiper les fausses informations et la désinformation et de proposer un contre-discours donnant des informations factuelles ;

c) Une plateforme de télévision numérique qui sera lancée par Radio Okapi pour diffuser du contenu visuel sur YouTube, Instagram et TikTok.

37. Tout au long de l'année, la Mission mène des campagnes multimédias en ligne pour répondre à la désinformation et aux discours de haine. Une formation a été dispensée aux spécialistes de l'information de la Mission et aux points focaux chargés de la communication de la Section de l'information sur le repérage de tels discours et l'élaboration de contenus qui les combattent. Les parties prenantes travaillant sur les médias à Kinshasa, en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu ont reçu la même formation. La Mission a aussi formé des parlementaires à l'utilisation des réseaux sociaux dans la lutte contre les discours haineux et fera de même avec les acteurs de la société civile concernés. De plus, elle a passé un contrat avec une société privée qui va l'aider à mettre au point des outils professionnels visant à renforcer les capacités de suivi, d'analyse et de réponse en matière de lutte contre le discours de haine et la désinformation. Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la communication stratégique dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/77/767](#)).

Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

38. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu les tableaux 1 et 2 ci-dessous qui donnent des statistiques sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles de 2018 à 2022.

Tableau 1

Allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles (2018-2022)

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de cas	21	15	19	23	47

Tableau 2

Allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles (2018-2022) par catégorie de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022
Militaires	17	12	13	14	40
Police	1	—	2	2	1
Civils	3	3	4	7	6

39. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la Mission a renforcé sa stratégie de communication interne et externe sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les mécanismes de signalement de tels actes, par l'intermédiaire de radios locales, de Radio Okapi, de conférences de presse, d'économiseurs d'écran et de textos en français et dans les langues locales. En outre, des activités d'information sont menées au moyen de pièces de théâtre et de groupes de discussion organisés avec les dirigeants communautaires et les organisations locales, en ciblant particulièrement les jeunes et les personnes vivant dans des zones reculées et à proximité des camps civils et militaires de la Mission. La MONUSCO a

renforcé ses patrouilles diurnes et nocturnes pour faire respecter le couvre-feu et les mesures d'interdiction d'accès de la Mission. Des visites d'évaluation des risques sont régulièrement organisées dans tous les lieux où son personnel civil et en tenue est déployé. La Chef de la Mission tient des réunions régulières sur l'exploitation et les atteintes sexuelles avec les responsables de la Mission afin d'examiner les tendances et d'apporter des réponses. Les commandants et les responsables se voient régulièrement rappeler leurs responsabilités en matière de prévention et de signalement de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La Mission a élargi et renforcé ses mécanismes de signalement en formant les membres du réseau local de dépôt et de traitement des plaintes dans 43 lieux éloignés et à haut risque dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Le réseau compte 1 063 membres (665 hommes et 398 femmes).

40. À la suite des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles enregistrées pendant l'intervention contre l'épidémie de maladie à virus Ebola, les Nations Unies ont renforcé leur stratégie triennale interinstitutions de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et exécuté un plan d'action national sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le réseau interagences national chargé de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles a été renforcé et cinq réseaux régionaux dotés de coordonnateurs spécialisés dans la prévention de tels actes ont été créés dans les régions. Les six réseaux réunis comptent au total plus de 500 organisations membres, dont des points focaux pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles provenant d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, d'entités du système des Nations Unies, de donateurs et d'organismes publics. L'Organisation mondiale de la Santé a créé un fonds pour soutenir les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et engagé un(e) psychologue pour aider les victimes.

41. L'assistance fournie aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles comprend non seulement un soutien médical et psychosocial, mais aussi une formation professionnelle à la couture, à la boulangerie, à la coiffure, à la cuisine et à la teinture textile, ainsi que la prise en charge des frais de scolarité des enfants nés de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Plus de 400 femmes ont bénéficié de cette aide et 113 enfants et adolescents scolarisés reçoivent une aide pour les fournitures scolaires et les frais de scolarité, de l'école primaire à l'université. Toutes les formes d'assistance citées dans le présent paragraphe sont principalement apportées au moyen du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2022, dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalés, 95 mineurs ont été représentés et 35 demande de reconnaissance de paternité ont été déposées par des mineurs. **Le Comité consultatif espère que la MONUSCO poursuivra ses efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et renforcer l'application du principe de responsabilité à l'égard des auteurs, tout en assurant la protection des victimes et l'assistance qui leur est apportée, et compte que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports.** Il présente d'autres observations et recommandations sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans son rapport (A/77/831), et dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/77/767).

Coopération avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

42. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MONUSCO et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) avaient entrepris un examen des fonctions actuellement exercées par la Mission susceptibles d'être progressivement transférées au Centre. Pour 2023/24, les fonctions relatives au dialogue avec le Gouvernement ougandais ont été transférées au Centre, ainsi qu'un

poste. En conséquence, un addendum au mémorandum d'accord conclu entre les Nations Unies et le Gouvernement ougandais a été signé le 3 mars 2023, transférant de la MONUSCO au Centre de service régional d'Entebbe la fonction d'interlocuteur officiel des Nations Unies et de liaison pour la coordination entre les Nations Unies et le Gouvernement ougandais. Il n'est pas prévu pour l'instant de transférer d'autres fonctions vers le Centre. Toute nouvelle transition sera prise en compte dans les futurs projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe et de la MONUSCO au titre de la stratégie de sortie d'ensemble de la Mission et sera effectuée de manière progressive afin que le transfert de services tienne compte des compétences et des capacités existantes au Centre. La Mission restera présente à Entebbe pendant la période de retrait et jusqu'à la fin de sa liquidation. Le Centre de services régional fournit des services financiers et de ressources humaines ne nécessitant pas une présence sur place, ainsi que d'autres services, qui sont décrits aux paragraphes 11 à 14 du rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/732](#)). Ces services sont présentés en détails dans un accord de niveaux de services qui sépare les responsabilités de la Mission de celles du Centre de services régional au moyen d'un dispositif de gouvernance clair et définit des indicateurs clés de performance. Les membres du personnel de la MONUSCO affectés à la Base d'appui d'Entebbe fournissent toute une gamme de services à la Mission et aux locataires de la Base, notamment un soutien logistique et un soutien de la chaîne d'approvisionnement, un soutien génie et des services d'administration du camp pour tous les locaux et les locataires des locaux. **Le Comité compte que des informations sur les changements de nature à toucher les opérations de la Mission et le recours de la Mission aux services du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) seront présentées dans les futurs projets de budget, s'il y a lieu.** Il formule d'autres observations et recommandations sur le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) dans son rapport ([A/77/767/Add.5](#), les paragraphes 18, 46 et 47 concernant la MONUSCO).

Gestion de l'environnement

43. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que la Mission s'efforce, dans la mesure du possible, de raccorder tous les camps situés à proximité de réseaux hydroélectriques existants. À ce jour, elle a raccordé 18 camps à ces réseaux et est en train d'étendre ce raccordement à 7 sites supplémentaires à Beni et Bunia. Les installations ont été achevées et les connexions au réseau sont en cours. La Mission prévoit d'étendre ces raccordements à 15 sites supplémentaires en République démocratique du Congo en 2023/24. Dans le même ordre d'idées, la Mission a exploité d'autres sources d'énergie renouvelable, dont l'énergie solaire, afin de réduire la dépendance à l'égard des groupes électrogènes. Jusqu'à présent, la part des énergies renouvelables s'élève à 29 % de l'énergie totale utilisée par la Mission, étant donné qu'aucun réseau électrique local n'est disponible sur les sites des équipes d'observateurs militaires. **Le Comité consultatif espère que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, y compris les incidences sur la consommation de carburant, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget.**

Vacataires

44. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait fait des progrès importants dans la réduction du nombre de vacataires. Cette évolution est le fruit d'efforts réels visant à éliminer les doublons, à limiter l'exécution des projets à ceux qui sont prioritaires, à améliorer l'efficacité en matière de ressources et à recourir à différents mécanismes, notamment par une meilleure utilisation des capacités internes et des capacités d'externalisation. La Mission a ainsi

réussi à réduire le nombre total de vacataires de près de 2 000 en 2014/15 à près de 1 100 pendant l'exercice en cours. La plupart de ces personnes travaillent sur des projets de génie et d'infrastructure afin de renforcer les capacités internes. Un grand nombre servent d'assistants multilingues et, à ce titre, aident les soldats de la paix dans les zones où les unités militaires sont déployées. Selon la Mission, le recours à des vacataires par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est rentable, leur rémunération globale étant inférieure à celle du personnel recruté sur le plan national, et permet une plus grande souplesse car la plupart de leurs contrats sont liés à des projets et s'arrêtent donc à la fin de ceux-ci. De plus, cette catégorie de personnel n'est pas affectée à un lieu et peut être facilement déplacée d'un site à l'autre dans la zone de la mission. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande à la Mission de fournir des informations complètes sur les attributions de tous les vacataires gérés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, y compris des détails sur les structures des frais administratifs, des informations comparatives sur la rémunération du personnel recruté sur le national et le respect des politiques existantes en matière d'administration du personnel (notamment en matière de rémunération), pour toutes ses opérations de paix dans le prochain rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général.**

VI. Conclusion

45. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section V du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/77/609). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 23 872 500 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que le montant de 20 913 600 dollars correspondant aux autres produits et ajustements, soit 3 342 800 dollars (produits divers ou accessoires) et 18 154 000 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), déduction faite des pertes liées aux placements (583 200 dollars), soient portés au crédit des États Membres.**

46. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/77/745). **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 5 459 200 dollars et soient ramenées de 1 078 212 400 dollars à 1 072 753 200 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 072 753 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.**

Annexe

**Nombre de postes de Volontaires des Nations Unies recrutés
sur le national et international, par fonction, mission
et lieu d'affectation**

<i>Mission</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Fonctions de base/d'appui</i>	<i>Recrutement sur le plan international/national</i>	<i>Nombre de Volontaires des Nations Unies</i>
BANUS	Somalie	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	19
BANUS	Kenya	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	1
BSLB	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Centre de services régional d'Entebbe	Entebbe	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	6
	Entebbe	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
FINUL	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
FISNUA	Abyei	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	37
FNUOD	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
MINURSO	Laayoune	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	12
MINUSCA	Bangui	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	41
	Bangui ^a	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	2
	Bangui	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	29
	Bambari	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	5
	Bambari ^a	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
	Bangassou	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	3
	Bangassou	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	2
	Berbérati	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	5
	Berbérati	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
	Birao	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	2
	Birao	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	2
	Bossangoa	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	5
	Bossangoa	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
	Bouar	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	3
	Bouar	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	2
	Bria	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	5
	Bria	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	3
	Kaga Bandoro	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	6
	Kaga Bandoro ^a	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	2
	Kaga Bandoro	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	3
	Ndélé	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	5
	Ndélé	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	2
	Obo	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	4
	Obo	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
	Paoua	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	4

<i>Mission</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Fonctions de base/d'appui</i>	<i>Recrutement sur le plan international/national</i>	<i>Nombre de Volontaires des Nations Unies</i>
MONUSCO	Paoua	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	3
	Bangui	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	44
	Bangui ^a	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	4
	Bambari	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	13
	Bangassou	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	10
	Bangassou ^a	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	1
	Berbérati	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	7
	Bimbo	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	2
	Birao	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	8
	Bossangoa	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	8
	Bouar	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	6
	Bria	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	9
	Kaga Bandoro	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	9
	Mbaïki	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	2
	Mobaye	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	2
	Ndélé	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	7
	Nola	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	2
	Obo	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	3
	Obo ^a	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	1
	Paoua	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	7
	Sibut	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	2
	Bangui	Sécurité	Recrutement sur le plan international	4
	Bangui ^a	Sécurité	Recrutement sur le plan international	1
	Beni	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	25
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	7
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan national	1
	Bukavu	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	24
		Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	9
	Bunia	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	21
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	7
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan national	2
	Entebbe	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	6
		Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1
	Goma	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	126
		Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	2
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	15
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan national	5
	Kalemie	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	3
	Kananga	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	1
	Kinshasa	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	22
		Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan national	1

<i>Mission</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Fonctions de base/d'appui</i>	<i>Recrutement sur le plan international/national</i>	<i>Nombre de Volontaires des Nations Unies</i>
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	26
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan national	1
	Lubumbashi	Fonctions de base	Recrutement sur le plan national	1
	Tshikapa	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	1
	Uvira	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	13
		Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	1
MINUK	Pristina	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	13
MINUK	Mitrovica	Fonctions de base	Recrutement sur le plan international	5
MINUK	Pristina	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	5
MINUK	Pristina	Fonctions d'appui	Recrutement sur le plan international	1
MINUSS	Voir tableau ci-dessous			
UNFICYP	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

<i>Mission</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Fonctions de base (nombre de postes)</i>	<i>Fonctions d'appui (nombre de postes)</i>	<i>Nombre de postes soumis à recrutement international</i>	<i>Nombre de postes soumis à recrutement national</i>	<i>Nombre total de postes de Volontaire des Nations Unies</i>
MINUSS	Djouba	49	161	207	3	210
MINUSS	Malakal	13	22	35	0	35
MINUSS	Wau	9	18	27	0	27
MINUSS	Bor	13	19	32	0	32
MINUSS	Bentiu	12	17	29	0	29
MINUSS	Rumbek	9	14	23	0	23
MINUSS	Torit	9	14	23	0	23
MINUSS	Yambio	9	17	25	1	26
MINUSS	Kuacjok	8	12	20	0	20
MINUSS	Aweil	8	11	19	0	19
MINUSS	Entebbe	0	1	1	0	1
MINUSS	Pibor	1	2	3	0	3
MINUSS	Yei	2	1	3	0	3

Abréviations : BANUS = Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; BSLB = Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

^a Vacances de poste.